

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 29 mars 2007.

Sont présents formant quorum:

Mme la mairesse Andrée P. Boucher, Québec, présidente
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier,
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
Mme la conseillère Ann Bourget, Québec
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
M. le conseiller André Demers, Québec
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
M. le conseiller Conrad Verret, Québec
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Est également présent :

M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par la présidente. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2007-21

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Ann Bourget, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout à divers des points suivants :

- 6.1 Rapport de la commission Transport métropolitain au conseil concernant le transport en commun entre les deux rives du Saint-Laurent
- 6.2 Modification au calendrier des séances du conseil 2007

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 22 février 2007

Résolution n° C-2007-22

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 22 février 2007.

Adoptée

Avis à la ministre des Affaires municipales sur le contenu du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Portneuf (règlement no. 295)

Résolution C-2007-23

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'informer la ministre des Affaires municipales et des Régions que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf (règlement no. 295) préoccupe la Communauté métropolitaine de Québec en regard de la gestion de l'urbanisation et plus particulièrement en ce qui concerne le développement hors des périmètres d'urbanisation et leur surestimation dans les municipalités de Cap-Santé, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge et Saint-Raymond ainsi qu'en matière de contrôle des distances séparatrices à l'égard des immeubles protégés situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, et ce, tel que démontré dans le rapport d'analyse annexé au mémoire du 15 mars 2007.

Référence : Mémoire du 15 mars 2007 et rapport d'analyse
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Commission forestière régionale provisoire de la Capitale-Nationale

Résolution n° C-2007-24

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De nommer M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, pour siéger à titre de commissaire au sein de la commission forestière régionale provisoire de la Capitale-Nationale.

Référence : Mémoire du 15 février 2007
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2007-25

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 29 mars 2007 contenant les points suivants :

- a) Lettre du 21 février 2007 de M. Maurice Lebrun, directeur régional de la Capitale-Nationale, accordant un nouveau délai expirant le 30 juin 2007 pour l'adoption du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.
- b) Lettre du 20 février de la ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, adressée à Mme Andrée P. Boucher transmettant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement destinées à favoriser un développement durable de l'énergie éolienne.
- c) Résolution adoptée par la MRC de La Côte-de-Beaupré le 7 février 2007 demandant à la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp, d'accorder le statut « *d'arrondissement naturel* » au corridor Sud du TNO Sault-au-Cochon.
- d) Résolution adoptée par la MRC de La Côte-de-Beaupré le 7 février 2007 demandant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de modifier le paragraphe « h » de

l'annexe C du Règlement sur les carrières et sablières afin que le TNO Sault-au-Cochon fasse partie de la prohibition, conformément à l'article 57 du susdit règlement.

- e) Bulletin Info Express du 1^{er} mars 2007 de l'Union des municipalités du Québec relativement à la réunion du conseil d'administration de l'UMQ.
- f) Bulletin Info Express du 2 mars 2007 de l'Union des municipalités du Québec relativement aux élections des administrateurs de l'UMQ représentant les caucus d'affinité.
- g) Bulletin Info Express du 2 mars 2007 de l'Union des municipalités du Québec relativement aux élections à l'exécutif de deux caucus d'affinité.
- h) Lettre du 28 février 2007 de M. Jean-Yves Michaud, adjoint-exécutif au député fédéral de Louis-Hébert, M. Luc Harvey, accusant réception de notre résolution C-2007-19 concernant l'abolition du remboursement de la TPS aux clientèles touristiques.
- i) Lettre du 22 février 2007 de la ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, nous informant qu'une aide financière de 25 000 \$ sera versée à la CMQ afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet de l'étude sur les paysages.
- j) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 31 décembre 2006 et du 1^{er} janvier 2007 au 28 février 2007

Adoptée

Commission Transport métropolitain

Résolution n° C-2007-26

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la commission Transport métropolitain portant sur l'amélioration du transport en commun entre les deux rives du Saint-Laurent.

Référence : Rapport de février 2007 de la commission

Responsable : Direction générale

Adoptée

Prochaine séance du conseil de la CMQ

Résolution n° C-2007-27

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De modifier le calendrier des séances 2007 du conseil de la CMQ pour fixer la séance du mois d'avril au 19 avril plutôt qu'au 26 avril, même heure, soit 17 h, au siège social de la CMQ.

Adoptée

Période d'interventions des membres du conseil

Aucune intervention.

Période de questions du public

Aucune question.

Les représentants de la Ville de Lévis, mesdames Danielle Roy Marinelli, Anne Ladouceur, messieurs Jean-Luc Daigle, Jean-Pierre Bazinet et Jean-Claude Bouchard, ne participent pas aux délibérations et au vote sur le point suivant qui concerne essentiellement le Plan de gestion des matières résiduelles Rive-Nord.

PGMR : Virement de crédits / Visite technique d'installations de compostage et de digestion anaérobie, de même que d'opérations de co-collecte de matières organiques résidentielles en Ontario.

Résolution n° C-2007-28

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'autoriser le virement de crédits d'un montant de 18 000\$ du surplus au budget 2006 du PGMR (partie 2) au budget de fonctionnement de la CMQ (partie 2 – PGMR) pour le financement des frais de déplacement et de séjour d'une délégation formée de représentants de Québec (5), des MRC (3) et de la CMQ (1), pour une visite technique d'installations de compostage et de digestion anaérobie, de même que d'opérations de co-collecte de matières organiques résidentielles en Ontario.

De soumettre au conseil, lors d'une prochaine séance, le nom des personnes retenues par le comité exécutif pour cette mission avec le calendrier prévu pour la visite et, une fois que la visite aura été effectuée, un rapport de mission.

Référence : Mémoire du 23 mars 2007
Responsable : Conseillère au PGMR

Adoptée

Clôture de la séance

Résolution n° C-2007-29

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE